

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 780

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« s'il »

les mots :

« si ce préjudice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.